

ALLOCATIONS DOCTORALES 2026 - NOTE - RECRUTEMENT DES DOCTORANTS

OBJET : Allocations Doctorales 2026 - Note - Recrutement des doctorants

Informations sur l'emploi		
	Organisation / Entreprise	Université de Caen Normandie
	Domaine de recherche	Droit public – 02
	Profil du chercheur	Chercheur de premier stade (R1)
	Pays	France
	Date limite de dépôt des candidatures	Judi 4 juin 2026, 15 h Envoi du document unique (PDF) par mail à l'Ecole doctorale DROIT NORMANDIE. L'accusé-réception ne fera pas foi de la recevabilité de la candidature.
	Type de contrat	Temporaire
	Statut de l'emploi	Temps plein
	Le poste est-il financé par le programme-cadre de recherche de l'UE ?	NON
	L'emploi est-il lié à un poste de personnel au sein d'une infrastructure de recherche ?	NON

Description de l'offre		
	Description du poste et du projet de doctorat (fléché et financé)	Sujet de thèse financé. <i>La régulation de l'accès au juge administratif dans les contentieux environnementaux et d'urbanisme.</i> <i>Enjeux, limites et justification d'un encadrement strict</i>

	<p><i>du droit au recours dans certains champs du contentieux administratif français.</i></p> <p>Bref argumentaire. Depuis une vingtaine d'années les pouvoirs législatif et réglementaire interviennent régulièrement pour modifier les règles attachées aux contentieux administratifs en matière d'urbanisme et d'environnement.</p> <p>Ces interventions ont pour but premier et assumé de limiter l'accès du justiciable au juge administratif et donc par-là de limiter les contentieux dans ces deux champs, la finalité ultime étant de sécuriser au mieux et le plus rapidement possible les actes pris par les autorités administratives compétentes dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement, et notamment les autorisations prises au bénéfice des « porteurs de projet » confrontés aux réglementations urbanistiques et environnementales.</p> <p>Cette limitation de l'accès au juge est motivée par la nécessité de réaliser rapidement des projets d'infrastructures ou d'aménagement alors que les porteurs de projet sont confrontés à des normes d'urbanisme et environnementales de plus en plus foisonnantes et à un alourdissement des exigences procédurales. Les débats suscités par les contentieux du contournement de Beynac, du CDG-Express ou de l'A69 témoignent tant de l'actualité de la question que de son importance pour le développement des territoires.</p> <p>Les questions soulevées par cette accumulation de réformes dans un laps de temps très court sont multiples.</p> <p>Au point de vue de la technique contentieuse, d'abord, les contentieux urbanistiques et environnementaux ont développé une autonomie et une spécificité manifestes dans le champ du contentieux administratif. Or ces spécificités, qui tiennent notamment aux conditions de recevabilité des recours dirigés contre les autorisations administratives et à l'office du juge statuant en ces matières, aboutissent à des conséquences mal maîtrisées et peu évaluées sur la tenue du procès administratif.</p> <p>Il paraît donc particulièrement pertinent de développer une réflexion maniant une focale courte amenant à une étude de l'étendue des spécificités par</p>
--	---

		<p>rapport aux règles du contentieux général et une focale globale sur les effets de cumul sur le déroulement du procès administratif lui-même, effets liés à la multiplication des règles contentieuses spécifiques dans les champs de l'urbanisme et de l'environnement.</p> <p>Au point de vue de la politique juridique, ensuite, il est aujourd'hui particulièrement nécessaire d'évaluer de manière critique les justifications des décisions politiques successives de procéder à une telle spécialisation de ces contentieux. À trop décourager les administrés d'engager des recours dans les champs contentieux concernée, ceci au nom parfois de la protection des porteurs de projet contre les recours dits « abusifs » dans les domaines concernés, le législateur pourrait porter au droit au recours et à la légalité une atteinte excessive, au détriment de la protection de l'environnement et du cadre de vie, objectif d'intérêt général.</p> <p>Le travail consistera à analyser à la fois technique et dans une perspective critique chacun de ces axes de réflexion, chacun pour ce qui relève de ses particularités, mais bien évidemment avant tout dans leurs interactions permanentes. Il permettra également à ce titre d'analyser comment les juges administratifs ont (ré)agi et dans quel esprit ils ont soutenu/accompagné ce mouvement d'évolution contentieuse dans ces domaines de l'urbanisme et de l'environnement.</p> <p>Le sujet sera donc l'occasion de mener simultanément une analyse originale du champ contentieux administratif spécifique de l'urbanisme et de l'environnement dans une dimension, technique, doctrinale, dogmatique et théorique autour d'enjeux de politique juridique prégnants et d'actualité. À partir d'une évaluation rigoureuse des justifications et des effets des réformes accumulées, il pourra donner lieu à des propositions pour atteindre un équilibre entre les exigences de porteurs de projet et les impératifs de protection du cadre de vie.</p>
<p>Exigences</p>	<p>Placement salarial</p>	<p>2100-2300 € / mois</p>
	<p>Eligibilité : pré-requis disciplinaires</p>	<p>Conditions d'éligibilité variant selon le porteur de projet :</p> <p>Pour présenter sa candidature au projet de thèse fléché et financé par l'Université</p>

		<p>de Caen Normandie, le candidat doit être titulaire d'un master en droit public ou en voie de l'être au 1^{er} sept. 2026. Une mention (AB, etc.) doit avoir été obtenue en master 1 ou 2.</p> <p>Il sera, en outre, particulièrement tenu compte des enseignements en contentieux administratif, en droit de l'urbanisme et de l'environnement que le candidat aurait suivi au cours de son cursus universitaire.</p>
	Conditions d'admission	<p>Après audition du candidat devant un jury, le mardi 9 juin 2026, à partir de 13 h. 45, et délibération du Conseil restreint de l'ED Droit Normandie, sera admis à préparer la thèse, l'étudiant ayant réuni les conditions d'admission suivantes :</p> <p>(1) Être titulaire d'un master en droit (privé ou public) au 1^{er} octobre 2026, avec mention, et avoir suivi un parcours universitaire en adéquation avec le projet de thèse financé.</p> <p>(2) Être en mesure de se positionner par rapport au sujet de thèse pour convaincre de l'aptitude à entreprendre une recherche doctorale sur le sujet fléché.</p> <p>(3) Être en mesure de présenter, pendant l'audition, son cursus universitaire, le bien-fondé de son analyse du sujet et le calendrier de sa recherche sur les 3 ans que dure le contrat doctoral. Une expérience de tuteur ou de chargé de travaux dirigé en droit est un atout sérieux.</p> <p>(4) Avoir rédigé un mémoire de droit public dont la forme répond aux canons académiques et le fond d'un niveau suffisant. Dans le cas où le master est en cours, le candidat doit présenter et justifier son sujet de mémoire, un argumentaire détaillé, des pistes de recherche, la méthode suivie et une bibliographie.</p>
Applications		
		<p>La demande doit être présentée sous la forme d'un document PDF unique, dont les pages sont numérotées. L'ensemble du document doit contenir :</p> <p>(1) Une lettre de motivation décrivant brièvement les intérêts du candidat à la</p>

		<p>recherche et expliquant les raisons de sa candidature sur le projet de thèse.</p> <p>(2) Une description du programme de recherche sur 3 ans.</p> <p>(3) Un curriculum vitae (CV).</p> <p>(4) Les copies des relevés de notes, diplômes et documents attestant de l'achèvement des cours et de l'obtention d'un master en droit (privé ou public).</p> <p>(5) Les coordonnées de deux personnes de référence ou en situation de recommander le(la) candidat(e) au projet de recherche doctorale fléché et financé.</p> <p>(6) Le mémoire de recherche sur un sujet de droit public (Taille minimale de 40 pages)</p>
Lieu(x) de travail		Université de Caen Normandie Institut Caennais de Recherche Juridique (ICREJ) Esplanade de la Paix 14000 Caen
Où s'adresser ?		Mail de l'école doctorale : gilles.raoul-cormeil@unicaen.fr
Contact		Mail du porteur ou directeur de thèse : jean-christophe.lecoustumer@unicaen.fr paul.moulin@unicaen.fr